

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CCE ORDINAIRE DES 13 ET 14 DÉCEMBRE 2017

Début de la réunion 13 Décembre 2017 09h

- ✚ **Approbation du PV du CCE Ordinaire des 26 & 27 Septembre 2017 et de la réunion extraordinaire du 30 Octobre 2017**

PV approuvés

- ✚ **Consultation sur:**

- le projet de regroupement des DO Ouest et Nord Ouest au sein de la DO Ouest
- et le projet de rééquilibrage de magasins entre les DO Ouest, Centre, Nord et Est et IDF

Pour: 10

Contre: 9

Avis Favorable

La CFE/CGC déclare avoir voté favorable car l'entreprise va accompagner les salariés du siège de Mondeville.

- ✚ **Information/Consultation sur les modalités de réalisation de la JSO 2018**

Les salariés redevables de la JSO sont:

- ceux entrés dans les effectifs avant le 30 Juin
- ceux présents au moins un mois continu, au 30 Septembre de l'année en cours

La date limite de réalisation de la JSO diffère selon qu'elle est réalisée en jour ou en heures:

- Réalisé en jour: la JSO doit être positionné sur GTA avant le 30 Juin
- Réalisé en heures: pour les salariés présents au 30 Septembre, la JSO doit être planifiée et réalisée avant le 30 Septembre. A défaut, la JSO ne pourra être imposée au salarié après le 30 Septembre

Les salariés devront remettre le formulaire aux directeurs de magasins avant le 30 Juin.

Rappel: pour les cadres, la JSO est comprise dans le forfait jour.

Les membres du CCE précise de bien rappeler les règles aux services paie et indiquent que le formulaire est rarement distribué aux employés et qu'il faudrait que les directeurs remettent un double du formulaire aux salariés après validation.

Pour: 2

Contre: 16

Blanc: 2

Avis Défavorable

La **CFDT** indique, comme tous les ans, qu'elle souhaiterait que la direction prenne à sa charge la JSO pour tous les salariés de l'entreprise.

La CFE/CGC et la CGT aussi.

✚ Information/Consultation sur le projet d'introduction du télétravail au sein de la société CSF

Accord signé le 18 Octobre 2017 par la **CFDT**, CFTC, CFE/CGC et FO, il entrera en vigueur le 01 Janvier 2018 et concerne les Agents de Maîtrises et Cadres des sièges des DO et du siège national.

Pour: 16

Contre: 4

Avis Favorable

✚ Information sur l'accord sur le CET de la société CSF

Accord signé le 19 Octobre 2017 par la **CFDT**, CFTC, CFE/CGC et FO pour une durée de 3 ans. Les salariés se verront remettre 2 fois dans l'année un formulaire pour alimenter leurs CET:

- En Mars à retourner avant le 15 Avril à alimenter en CP
- En Octobre à retourner avant le 15 Novembre à alimenter par tout ou partie de leur prime annuelle ou par des JRTT/JRS ou par des jours de congés

Concernant l'alimentation du CET, par tout ou partie de la prime de vacances, d'objectifs individuels ou rémunération variable, un formulaire spécifique sera remis à la disposition des salariés et devra être retourné aux services paie avant le 15 du mois qui précède le mois au cours duquel la prime sera versée.

Il sera offert la possibilité aux salariés de monétiser exceptionnellement l'ensemble de leur épargne à l'exception des jours épargnés au titre le ma 5ème semaine de CP:

- En Janvier et Juin 2018
- En Janvier et Juin 2019
- En Janvier 2020

✚ Information sur le projet de mise en place de la dématérialisation du bulletin de salaire

La loi EL KHOMRI permet la mise en place de la dématérialisation du bulletin de salaire par défaut. Les salariés souhaitant conserver la version papier devront le déclarer.

A ce jour 662 salariés CSF en bénéficient déjà.

Les effets "positifs" attendus sont:

Pour les salariés: Une réception plus rapide du bulletin de salaire (aux alentours du 26/27 de chaque mois), un hébergement dans un coffre-fort numérique personnel, sécurisé et protégé et une gestion des documents dématérialisés plus facile avec un nombre d'organismes illimités et partenaires de Digiposte.

Pour l'employeur: Augmentation de la fiabilité dans la distribution des documents, diminution des coûts de traitement et des délais de transmission et modernisation des communication RH.

Le salarié souhaitant bénéficier du bulletin de salaire dématérialisé devront s'inscrire sur le site internet suivant:

adherer.digiposte.fr/carrefour

Pour s'inscrire, se munir d'un bulletin de salaire afin de retrouver le numéro de salarié et le code EK.

Les salariés désirant conserver le bulletin papier devront remplir un formulaire sur le site internet suivant à partir de fin Février:

adherer.digiposte.fr/carrefour/refus

Si le salarié ne fait aucune des deux démarches il recevra son bulletin de paie en version papier jusqu'en Mai 2018 puis basculera sur la version numérique, si la création du compte Digiposte se fait plus tard, le salarié retrouvera tous ses bulletins de salaire à partir de Février 2018 dans son coffre-fort Digiposte.

Les élus du CCE demandent si les salariés en CCD auront aussi le bulletin de salaire dématérialisé.

La direction indique qu'un CCD court (type moins d'un mois) recevra un bulletin de salaire papier, ceux en CDD plus long auront la version numérique.

Attention le bulletin de salaire de sortie sera lui automatiquement en version papier pour tout type de contrat.

✚ Information sur l'avenant n°1 à l'accord collectif groupe instituant une garantie complémentaire de remboursement de frais de santé pour l'ensemble du personnel

Accord de Groupe signé par la **CFDT**, CFE/CGC, CGT et FO en 2014.

Les évolutions depuis 2014 sont:

- La législation sur les Contrats responsable est entrée en vigueur
- Le régime a dégagé plus d'excédents que prévus initialement

Suite à des négociations menées en 2017 il a été décidé 4 mesures phares:

- Gratuité des cotisations de Novembre et Décembre 2017
- Nouvelles garanties au 01 Novembre 2017
- Plafonnement de certaines garanties au 01 Novembre 2017
- Diminution de la cotisation 2018

Il a été décidé de proposer aux salariés le souhaitant d'adhérer à une sur complémentaire d'un montant de 4,90€ par mois prélevée sur le compte en banque.

Les documents ont été envoyés aux salariés par l'APGIS durant le mois de Novembre, l'adhésion se fait jusqu'au 31 Décembre 2017.

Les salariés en retraite peuvent aussi en bénéficier.

Les élus du CCE demandent comment les salariés savent que leur bulletin d'adhésion a été pris en compte.

Il s'avère que l'APGIS envoie actuellement des courriers aux salariés ayant déjà renvoyés leurs bulletins et il est aussi possible de le voir sur le site internet de l'APGIS.

✚ Information sur le projet de mise en place d'un nouveau site web "e-logis"

Mise en place avec Action logement d'un site internet pour les salariés du groupe Carrefour, le salarié pourra gérer l'ensemble de son dossier de demande de logement social via le site:

e-logis.fr

Ce site internet devrait être accessible sous peu et ne concernera que les nouvelles demandes, il est gratuit et non obligatoire.

Les élus CCE demandent quand seront donnés les codes d'accès au site internet aux salariés. C'est Action logement qui donnera un code générique aux salariés qu'ils devront modifier.

✚ Information sur la période de prise de congés payés et sur l'ordre des départs en congés payés pour l'année 2018

La période de prise de congés payés s'étale du 01 Juin 2018 au 31 Mai 2019.

La période de congés principal est prévue du 01 Juin 2018 au 31 Octobre 2018, quand à la période de congés d'hiver elle est comprise du 01 Novembre 2018 au 31 Mai 2019.

La direction fixera l'ordre des départs en congés payés tel que prévu par les dispositions légales et conventionnelles, après consultation des Délégués du Personnel.

✚ Désignation de l'expert comptable du CCE dans le cadre de la consultation relative à la situation économique et financière de l'entreprise, ainsi que dans le cadre de la consultation relative à la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi

La **CFDT**, CFTC, CFE/CGC et FO proposent le cabinet EMA.

Pour: 16

Contre: 2

Avis Favorable

✚ Point sur les versements des différents CE, afin d'alimenter le budget de fonctionnement du CCE

A ce jour un seul CE n'a pas versé sa quote part: Région Parisienne Ouest.

Suite au dernier CCE Mme DANEZAN a envoyé les documents demandés par le secrétaire de ce CE mais n'a pas eu de nouvelles depuis, elle demande donc aux membres du CCE quelle démarche ils veulent entreprendre.

Les élus CCE du CE RPO étant absents car convoqués à une réunion de CE Extraordinaire le point est reporté au lendemain.

✚ Information entrant dans le cadre de la consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi

- Présentation du projet de plan prévisionnel de la formation professionnelle pour 2018

Pour 2018, le plan de formation concerne 23453 stagiaires (sachant qu'un même salarié peut représenter plusieurs stagiaires) soit un effort de formation de 9 225 626€.

Les formations Métiers puis les formations Hygiènes représentent les formations les plus prévues.

Sont prévues des formations pour les magasins "Malin", pour la Zone Marché, afin qu'un employé puisse aller de la boucherie puis à la charcuterie par exemple entre 12h et 14h.

Les élus **CFDT** s'inquiètent de ces formations, argumentant que la boucherie est un métier dit de "sang" qui ne correspond pas avec la charcuterie ou la poissonnerie.

La direction nous indique que pour sa part les élus remontaient tous les ans que concernant la zone marché les employés n'étaient pas formés au "dépannage" dans les autres rayons et que dorénavant ils le seront.

Le taux d'absentéisme en formation est de 19%, à partir de 2018 les magasins payeront l'absence de leurs salariés. Ce paiement se fera 2 fois dans l'année pour que le montant soit élevé afin que les directeurs en soient conscients.

Les élus **CFDT** proposent de nommer un référent formation dans chaque magasin avec pour mission de remettre les convocations.

- Présentation sur les orientations de la formation professionnelle 2018

Le premier objectif est de renforcer le professionnalisme des équipes sur les compétences métiers avec priorité aux formations Métiers, 50% des plans de formations magasins doivent y être consacrés.

Création d'une formation Tous fiers de nos FL, renfort de formation pour les salariés de la Zone marché et création d'une formation spécifique au rayon Volailles et sur l'implantation de la cave à vins.

Concernant les caisses, mise en avant de la formation Gestion des conflits et Animation d'équipe pour les RRC.

Il existe une formation dispensée par un prestataire externe (souvent un ancien membre des forces de l'ordre) intitulée Gestion de l'agressivité des clients.

Les élus **CFDT** demandent à ce que cette formation soit dispensée dans les magasins en zones sensibles.

Mise en place d'une nouvelle formation pour les Appro basé sur le comportement notamment l'accompagnement d'équipe, le dialogue avec la hiérarchie et la gestion des imprévus.

Il est prévu de créer de nouvelles formations Minutes pro ainsi que des Tutos créés par les formateurs carrefour à l'aide d'un Smartphone et d'un logiciel de montage vidéo.

Le second poste important pour 2018 sont toutes les formations liées à l'hygiène et à la sécurité et enfin les formations sur l'égalité des chances.

- Présentation de l'affectation de la contribution sur les salaires au titre de l'effort de construction

Présentation de documents

Fin de la réunion 17h50

Reprise de l'ordre du jour 14 Décembre 2017 08h30

✚ Information entrant dans le cadre de la consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi (suite)

- Présentation du rapport consolidé CSF sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes pour l'année 2016

Au 31 Décembre 2016 la société CSF est composée de 28824 salariés dont 65% de femmes.

On dénombre 19554 embauches pour 19703 départs.

Entre les années 2015 et 2016 un employé aura eu 0,3% d'augmentation quand un agent de maîtrise aura 0,7% et un cadre 1,5%.

- Présentation par le cabinet EMA de son rapport d'expertise sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi

En 2016 le groupe Carrefour a perdu 0,5 points de PDM en grande partie due aux hypers et à l'intégration des ex-Dia. Concernant Market les PDM sont stables.

Le CA est en baisse mais les marges augmentent légèrement ce qui limite les effets de baisse du CA.

Pour Market le CA augmente grâce à l'intégration de magasins Erteco.

Pour Mr MARSAULT CSF résiste largement mieux que les hypers.

A date 45% des magasins sont intégrés, 24% franchisés et 31% en LG.

Il est désormais possible de demander une Instance de dialogue sociale dans les entreprises ayant des magasins intégrés et franchisés, attention la Location Gérance ne fait pas partie de cette instance de dialogue, il faut donc négocier avec l'entreprise.

Les élus **CFDT** indiquent avoir fait une demande de création de cette instance au niveau du groupe.

On dénombre un fort turn over avec 34,5% de démissions et une augmentation des embauches en CDD.

Est constaté une baisse de 7,2% des salariés de niveau 2, baisse qui est compensée en partie par l'augmentation du nombre de niveau 3, +5%.

Entre 2014 et 2016 la masse salariale brut a diminué de 2,3% quand l'effectif a baissé de 3,2%, le salaire annuel moyen a augmenté de 0,9%.

Le passage en moyenne d'une vingtaine de magasins par an en LG a des impacts sur le volume de l'emploi et sur les indicateurs sociaux.

✚ Consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi

Pour: 9

Contre: 11

Avis Défavorable

✚ Point sur les versements des différents CE, afin d'alimenter le budget de fonctionnement du CCE (suite)

Les élus du CCE demandent aux élus du CE RPO pourquoi leur CE n'a toujours rien versé.

Les élus représentants le CE RPO disent qu'une délibération a eu lieu en Mai dernier et qu'elle a été défavorable, que la question est prévue à l'ordre du jour du CE du 20 Décembre. Le secrétaire du CE RPO demande à ce que la secrétaire du CCE lui envoie le texte de loi obligeant son CE à payer sa quote part.

Mme DANEZAN veut savoir si c'est sa dernière demande.

Les élus RPO ne savent pas.

Les élus CCE rappellent aux représentants de RPO que le vote de la quote part à 0,007% était favorable à l'unanimité afin de ne pas "étrangler" les budgets des CE.

Le point sera revu lors du prochain CCE.

✚ Réponse aux questions des membres du CCE

- Point sur la durée du travail au sein du service client (question CFDT)

Il y a 3 services clients en France, le travail est organisé sur 5 jours avec une permanence les samedi matin, à noter que le service client est fermé les jours fériés.

Concernant le travail du Samedi matin les équipes tournent et ne sont pas de permanence tous les samedi. Dans ce cas les salariés de permanence travaillent sur 6 jours et ont 2 demi journées de repos dans la semaine.

- Point sur le niveau des collaborateurs du service client (question CFDT)

Il est remonté que les employés de niveaux 3 et ceux de niveaux 4 font exactement le même travail mais il est constaté une inégalité salariale du fait des différences de niveaux.

La direction indique que le travail au service client est un travail qui ne concerne à la base que des niveaux 3 et que les employés de niveaux 4 ont été mutés des magasins avec ce niveau et que la direction a fait le choix de ne pas les rétrograder. Par contre il est arrivé le cas d'un salarié niveau 5 muté d'un magasin au service client qui lui a été rétrogradé.

La CFDT fait état d'une inégalité car les salariés EC3 et EC4 font exactement le même travail, les EC3 sont en droit de demander une équité salariale.

Pour la direction la solution pour stopper cette inégalité serait de rétrograder les EC4, qui sont en minorités, or ce n'est pas son choix actuellement.

- Point sur les congés payés et d'ancienneté (question CFDT)

La CFDT fait remonter que les directeurs de magasins demandent à leurs salariés de ne garder que 10 voire 6 jours de CP au 31/12 et demande quel texte de loi le prévoit.

La direction indique que la règle mise en place chez CSF est la suivante:

Les salariés doivent prendre 20 jours de CP entre le 01/06 et le 31/12, les CP d'ancienneté étant exclus de cette période, les salariés ont donc 10 jours, voire plus avec l'ancienneté, à poser entre le 01/01 et le 31/05.

- Point sur la rémunération des cadres sur les dimanches de Décembre 2017 (question CFDT)

Les élus **CFDT** demande ce qu'il en est de la rémunération des cadres dont le magasin est habituellement fermé le dimanche.

La direction indique que c'est alors la règle du 1/22ème qui s'applique comme stipuler dans la convention d'entreprise.

- Point sur les primes EC4 (question CFDT)

La **CFDT** indique que dans la convention d'entreprise (article 1.2.3 Prime sur résultats EC4) il est fait mention de 3 objectifs or à ce jour nous constatons que les EC4 ont 4 critères lors de leurs entretiens.

La direction précise que c'est le cas depuis plusieurs années et qu'il peut y avoir un sous objectif dans un objectif.

La **CFDT** indique alors que le 3ème critère qui est de 400€ peut se voir découpé en 4 objectifs de 100€ chacun.

La **CFDT** déplore que la direction modifie les accords signés quand ils les arrangent.

- Point sur le CA national du rayon fromagerie (question CFDT)

La **CFDT** voudrait savoir combien de comtoises ont été installées dans les magasins, sachant que la précédente DRH avait budgété ce déploiement.

La direction dit qu'aucun budget n'avait été prévu sur le sujet, actuellement 72 magasins sont équipés, certaines commandes sont en cours mais tous les magasins ne sont pas concernés car ils n'en ont pas besoin au vu des chiffres pour les fromages à pâtes dures.

La **CFDT** précise que la comtoise coûte 3600€ et demande combien coûte une maladie professionnelle à CSF.

- Point sur l'outil PARM et les temps de pause (question CFDT)

La **CFDT** demande pourquoi malgré de nombreuses demande les employés travaillant 6h n'ont toujours pas les 20 minutes de pause sur PARM.

La direction précise que pour bénéficier de 20 minutes de pause l'employé doit être programmé 6h de temps de travail effectif soit 6h30 de présence.

- Point sur le nouveau TR Caroline (question CGT)

La **CGT** demande pourquoi la direction n'a pas présenté aux élus la nouvelle version de Caroline car son utilisation est nouvelle et modifie les conditions de travail des salariés.

La direction précise que ne s'agissant pas d'une nouvelle technologie ni d'un changement de matériel la question ne s'était pas posée, s'ils le désirent une présentation pourra être faite.

- Point sur l'adresse mail des salariés Carrefour (question CGT)

Lors d'une formation Traveldoo, une élue s'est rendu compte qu'elle disposait d'une adresse mail spécifique à Carrefour or elle ne sait pas comment y accéder.

Il ne s'agit pas d'une adresse mail à proprement parler car il est impossible d'envoyer un mail, cette boîte mail "Notis" n'est utile que pour recevoir des notifications.

Pour y accéder il faut aller sur le site:

connect.carrefour.com

Accéder à la rubrique Mon Espace RH puis sélectionner en bas de page l'onglet boîte mail Notis, pour se connecter se référer aux identifiants carrefour.

- Point sur l'ouverture dominicale du mois de Décembre 2017 et sur la politique générale de Carrefour Market (question CGT)

La CGT fait remonter que CSF n'a pas reçu d'autorisations d'ouvertures exceptionnelles de la part de certaines mairies or ces magasins seront ouverts vraisemblablement.

La direction précise que certains arrêtés municipaux sont arrivés tardivement ce qui les autorise à ouvrir les magasins.

Information du président

- Information sur les cessions, intégrations et créations de magasins

Depuis le CCE de Septembre 5 magasins sont passés en Location-Gérance:

- DO Ouest: Betton, Guer, Saint Martin du Vieux Bellem et Orléans
- DO Rhône Alpes: Montrevelles qui avait été repoussé suite à un changement de repreneur

Il a été annoncé sur la DO IDF (CE Paris Est) la fermeture du magasin de Longperrier suite à l'ouverture prochaine d'un hyper en Location-Gérance dans la ville de St Mard qui se situe à 3km, les salariés de Longperrier seront transférés dans l'hyper.

- Information sur l'évolution des valeurs de parts

Présentation de documents

- Information sur l'intéressement collectif
- Information sur le report de l'expérimentation relative à la durée du travail des Agents de Maîtrise

Suite à un problème informatique le test est repoussé et débutera le 15/01/18 pour se terminer le 29/04/18.

- Information relative à la mise en place du registre public d'accessibilité

Suite au décret du 28 Mars 2017, les magasins doivent avoir un registre stipulant la liste des prestations proposées par l'établissement pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Ce registre doit contenir la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes en situation de handicap et la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes en situation de handicap.

- Information sur la vidéo protection déportée

Les tests menés sur la vidéo protection déportée n'ayant pas été concluant ce dispositif va être supprimé des magasins au 31/12/17.

- Information sur la mise en place d'un plan de mobilité dans certains établissements, tel que prévu par la loi sur la Transition énergétique

Le plan de déplacement entreprise favorise l'usage des modes de transport alternatifs (covoiturage, vélo,...) à la voiture individuelle.

L'article 51 de la Loi du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique dispose que dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toutes les entreprises regroupant plus de 100 salariés sur un même site doivent élaborer un plan de mobilité d'ici au 01 Janvier 2018.

Sont concernés les sièges des DO Ouest, Nord et Est et Rhône Alpes.

Information du Secrétaire

La secrétaire signale que la facture Ubiquis de Juin était trop élevée, il s'est avéré qu'il y a avait un surplus facturé.

La société Ubiquis a donc fait un avoir de 2871,60€

Fin de la 2nd journée à 13h15

Prochaine réunion prévue les 21 et 22 Mars 2018

Vos délégués CFDT

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

ou sur

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>



web